



## Regroupement familiale ou bien l ybergement

Par **karilinne**, le **04/05/2011** à **21:30**

Bonjour, rnmaîtresnrnrnvoilà je suis une femme algerienne ,agé de 34 ans ,je suis marié en algérie avec un ressortissant algerien en france qui resident en france plus de 30 ans, brèf ,voilà mon problem c est que je ne sais pas comment faire pour aller rejoindre mon mari ,est ceq ue il m envoyé l hebergement pour aller en france ou bien j attend mon dossier de regroupent familiale ? et est ce que je fait un visa touristique ? ah mon dieu je me suis perdue ,?nrnsil vous plais monsieur le maitre ou madame le maitre , aider moi .nrnmerci beaucoup de bien vouloir m accordé de vous ecrire .merci infiniment

Par **mimi493**, le **04/05/2011** à **22:43**

C'est à votre mari de faire la demande de regroupement familiale. Quand il aura l'autorisation, vous pourrez demander un visa long séjour.